



**Cinquième Conférence des ministres africains chargés
de l'enregistrement des faits d'état civil**
Lusaka, 14-18 octobre 2019

CRMC5/2019/18

Évaluation de l'exhaustivité et de la qualité des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et production de rapports sur les statistiques de l'état civil

Thème de la Conférence :

*Des systèmes innovants d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des
statistiques de l'état civil : fondement pour la gestion de l'identité juridique*



APAI-CRVS
Pour que chacun soit visible en Afrique



**Décennie du repositionnement
de l'enregistrement des faits
d'état civil et des statistiques
de l'état civil en Afrique
2017-2026**

I. Contexte

1. Pour la plupart, les pays africains ne disposent pas de systèmes de registres et de statistiques de l'état civil (CRVS) pleinement opérationnels qui enregistrent de manière obligatoire, continue, universelle et permanente les faits d'état civil, tels que les naissances, les décès et leurs causes, les mariages et les divorces. Pareils systèmes permettent aux particuliers de disposer de documents juridiques générés par l'enregistrement officiel des faits d'état civil. Par exemple, avec l'enregistrement des naissances, chaque enfant a un extrait d'acte de naissance, document juridique essentiel qui lui garantit son droit fondamental à un nom, une identité et une nationalité. Un système CRVS qui fonctionne bien est également une source de données essentielle à la bonne gouvernance, à la planification des politiques et au suivi des programmes de développement aux niveaux mondial, national et sous-national.

2. Les CRVS sont la source privilégiée pour l'établissement des statistiques de l'état civil. Les données sur les naissances et les décès tirées des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil peuvent être utilisées pour faire aussi bien des estimations démographiques au cours des années entre les recensements que des projections démographiques. Des informations sur le nombre d'enfants nés dans chaque village et chaque ville sont nécessaires pour planifier et mettre en œuvre des programmes d'éducation et de santé. Les programmes d'intervention sanitaire ne peuvent être planifiés et mis en œuvre de manière efficace que s'il existe des données sur le nombre de personnes qui décèdent, les lieux des décès et les maladies qui en ont été les causés. N'ayant pas de systèmes de CRVS qui fonctionnent bien, la plupart des pays d'Afrique s'appuient sur des enquêtes par sondage peu fréquentes et coûteuses pour établir les statistiques de l'état civil qui, de ce fait n'ont qu'une valeur limitée lorsqu'il s'agit d'obtenir des données continues et fiables ventilées par unités administratives inférieures.

3. Ces dernières années, il y a eu une demande croissante de statistiques devant permettre de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses différents objectifs et cibles. Un système de CRVS pleinement opérationnel contribue, directement ou indirectement, à la réalisation de 12 des 17 objectifs de développement durable. De plus, les données tirées des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil sont la source privilégiée des données démographiques utilisées pour mesurer 67 des 230 indicateurs des objectifs de développement durable.¹ A terme, la mise en œuvre du Programme 2030 de portée mondiale et de l'Agenda 2063 de portée régionale permettra de tenir la promesse de « ne laisser personne de côté ».

4. Les données tirées du système d'enregistrement des faits d'état civil sont également essentielles pour l'amélioration du système d'enregistrement lui-même. La production et l'existence d'un rapport sur les statistiques de l'état civil apportent des indications essentielles sur l'état d'un système d'enregistrement, notamment sur sa portée, son exhaustivité et la qualité de ses entrées. Ces données guident les initiatives d'amélioration du système d'enregistrement à différents niveaux - des bureaux d'enregistrement au niveau local aux processus d'élaboration des politiques au niveau national. Les registraires locaux seraient peut-être mieux informés dans leurs activités quotidiennes s'ils devaient évaluer des dossiers d'enregistrement plus complets et de grande qualité. Au niveau national, les registraires généraux auraient un aperçu plus complet de l'état du système dans tout le pays et pourraient recommander qu'au plus haut niveau, l'on consacre des ressources plus importantes à l'amélioration des systèmes de CRVS ou que l'on s'y intéresse davantage. Reconnaisant le rôle crucial des statistiques de

¹ Groupe de la Banque mondiale (2017). *Civil registration and vital statistics (CRVS) for monitoring the Sustainable Development Goals* (disponible en anglais uniquement).

l'état civil, la Troisième Conférence des Ministres chargés de l'état civil a recommandé aux pays de compiler et d'utiliser les données des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil, quel que soit le taux d'exhaustivité de l'enregistrement.

5. En dépit des nombreux avantages liés à la production et à la diffusion des statistiques de l'état civil, seuls quelques pays africains établissent et publient régulièrement des rapports sur les statistiques de l'état civil à partir des données des registres d'état civil. Les principales difficultés rencontrées sont l'insuffisance de capacité technique et le manque d'expertise en matière de compilation et d'analyse des statistiques de l'état civil, ainsi que l'inexistence d'un système d'enregistrement des faits d'état civil pleinement opérant pour générer des données sur l'assurance qualité aux différentes étapes du système de CRVS.

II. Lignes directrices et modèles pour l'établissement de rapports sur les statistiques de l'état civil

6. Afin d'aider les pays africains à produire et à diffuser des rapports sur les statistiques de l'état civil à partir des données des registres d'état civil, la CEA a élaboré, en collaboration avec Statistics Norway et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), des lignes directrices et modèles pour l'établissement de rapports sur les statistiques de l'état civil.² Ces lignes directrices et modèles sont destinés aux organismes publics chargés de produire les statistiques de l'état civil à partir des données des registres d'état civil, principalement pour aider les pays qui n'ont guère d'expérience dans ce domaine à établir ce type de rapports. Dans la plupart des pays, ce sont les bureaux nationaux de la statistique qui s'occupent de produire les rapports sur les statistiques de l'état civil. Dans certains pays, les bureaux d'enregistrement des actes d'état civil produisent des rapports sur les statistiques de l'état civil, alors que dans d'autres, c'est le Ministère de la santé qui assure la production de statistiques sur les décès et les causes de décès. L'idéal serait que tous les organismes concernés collaborent à la production de rapports nationaux sur les statistiques de l'état civil.

7. Le document sur les lignes directrices et modèles comprend deux parties : La première présente des lignes directrices générales qui décrivent les procédures à suivre pour produire des rapports sur les statistiques de l'état civil à partir d'un système d'enregistrement des faits d'état civil. Les lignes directrices expliquent comment le modèle peut être utilisé et donnent des indications sur l'établissement du rapport sur les statistiques de l'état civil. La deuxième partie présente l'esquisse détaillée d'un rapport sur les statistiques de l'état civil et précise les éléments qui doivent y figurer. Elle propose des informations générales sur le système d'enregistrement des faits d'état civil du pays et sur la manière dont les statistiques de l'état civil sont produites et diffusées. Elle explique également en détail quels tableaux et quelles variables doivent être inclus et comment les tableaux sont établis, interprétés et présentés dans un rapport sur les statistiques de l'état civil.

III. Premier atelier de renforcement des capacités sur les statistiques de l'état civil

8. Le premier atelier de formation pratique sur les lignes directrices et modèles a eu lieu à Nairobi du 2 au 6 octobre 2017, et huit pays africains y ont participé.³ L'atelier a été organisé à l'intention des membres du personnel, d'une part, des bureaux nationaux de la statistique

² « Lignes directrices et modèles pour l'établissement de rapports sur les statistiques de l'état civil » Commission économique pour l'Afrique, Addis-Abeba, 2017.

³ Botswana, Kenya, Lesotho, Namibie, Rwanda, Sierra Leone, Zambie et Zimbabwe.

chargés de produire et de diffuser les statistiques de l'état civil, d'autre part, des bureaux d'enregistrement des faits d'état civil chargés de la gestion et du fonctionnement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil.

9. Il avait pour objectif principal de renforcer la capacité des pays participants à évaluer la qualité des données relatives à l'état civil, à produire et à diffuser des rapports sur les statistiques de l'état civil établis à partir des données des registres d'état civil. La formation a porté tant sur les concepts de base, les outils et les procédures que sur les méthodes avancées de traitement et d'analyse des données.

10. Les objectifs spécifiques de l'atelier de formation étaient les suivants :

a) Améliorer la capacité des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil à compiler et à transmettre en temps utile les registres de l'état civil à l'organisme chargé de produire les rapports annuels sur les statistiques de l'état civil ;

b) Développer les capacités de vérification de la qualité des données statistiques de l'état civil et d'évaluation de l'exhaustivité et de la portée de l'enregistrement ;

c) Développer les compétences dans la compilation et la production des statistiques de l'état civil à partir des données des registres d'état civil ;

d) Développer les compétences statistiques nécessaires pour calculer et interpréter les indicateurs clefs de l'état civil, le plan de tabulation et préparer des tableaux et graphiques récapitulatifs sur les statistiques de l'état civil ;

e) Favoriser une meilleure compréhension des lignes directrices normalisées pour l'établissement de rapports sur les statistiques de l'état civil et du modèle pour la préparation et la production de rapports nationaux sur les statistiques de l'état civil.

11. Les pays participants ont reçu un document type qui leur a servi de modèle pour établir et produire leurs rapports nationaux sur les statistiques de l'état civil, ainsi que des conseils techniques pour mesurer la portée et l'exhaustivité des données des registres. Les équipes de projet devaient adapter le modèle aux contextes nationaux respectifs, en tenant compte des données des registres d'état civil et des questions jugées hautement prioritaires pour améliorer les systèmes de CRVS.

IV. Objectif de la session

12. L'objectif principal de la session parallèle est de permettre à certains des pays participant à l'atelier de mutualiser leurs expériences dans l'utilisation des lignes directrices et du modèle pour la préparation de rapports sur les statistiques de l'état civil à partir de leurs systèmes d'enregistrement des faits d'état civil. La session a permis aux pays d'échanger des données d'expérience concrètes sur les bonnes pratiques et les difficultés rencontrées dans l'évaluation de l'exhaustivité et de la qualité de leurs systèmes de CRVS, et sur le processus de compilation, d'analyse, de production et de diffusion des rapports sur les statistiques de l'état civil. Elle a également été une occasion pour les pays d'examiner leurs expériences de coordination et de collaboration entre les services d'enregistrement des faits d'état civil, les institutions de santé et les bureaux nationaux de la statistique, en particulier pour améliorer l'exhaustivité de l'enregistrement et produire des rapports de qualité sur les statistiques de l'état civil.

V. Questions à examiner

a) Quelles sont les expériences de votre pays et les difficultés qu'il a rencontrées dans la préparation des tableaux et graphiques de base des statistiques relatives aux naissances, et dans le calcul et l'interprétation des indicateurs clefs ?

b) Quelles sont les expériences de votre pays et les difficultés qu'il a rencontrées dans la préparation des tableaux et graphiques de base des statistiques relatives aux décès, y compris aux causes des décès, et dans le calcul et l'interprétation des indicateurs clefs ?

c) Quelles sont les expériences de votre pays et les difficultés qu'il a rencontrées en matière de collaboration entre les bureaux d'enregistrement des faits d'état civil, le secteur de la santé et les bureaux nationaux de la statistique pour la compilation et la production de rapports sur les statistiques de l'état civil ?

d) Quelles sont les expériences de votre pays et les difficultés qu'il a rencontrées dans l'évaluation de la qualité des registres et des statistiques de l'état civil, y compris l'exhaustivité et l'exactitude des données des registres, et leur transmission en temps utile au bureau national de la statistique ?

e) Quels sont les voies à suivre pour améliorer l'exhaustivité de l'enregistrement des faits d'état civil et l'exactitude, le degré d'actualité et la disponibilité de rapports fiables sur les statistiques de l'état civil établis à partir des données des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil ?
